



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

Info-REPRISE

Lettre d'information sur la reprise d'entreprise artisanale

Cette lettre dédiée aux futurs repreneurs apporte toujours plus d'informations...
Retrouvez également «Info-reprise» sur notre site web !

ZOOM SUR...

INITIATIVE LOIRET

Membre du réseau national « Initiative France », l'association « Initiative Loiret » a été créée en 1994. Elle contribue depuis 2001 à financer la création et la reprise d'entreprise dans notre département.



Entretien avec
Armelle POPOT,
Directrice d'Initiative Loiret

Armelle POPOT, pourriez-vous nous présenter Initiative Loiret ?

Initiative Loiret est une association loi 1901 dont la mission principale est d'accompagner le créateur-repreneur dans le financement

de son projet en lui accordant un prêt d'honneur, sans intérêts, ni garantie.

Notre objectif est non seulement de faciliter l'installation des nouveaux entrepreneurs mais aussi de favoriser la pérennité de leur entreprise. Nous proposons donc à chacun de nos bénéficiaires un parrainage, pendant toute la durée du prêt, assuré par un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant membre d'une association (ECTI, EGEE, Arti-Club'45...).

Pour compléter cet accompagnement, nous organisons des ateliers thématiques animés par des professionnels et des rencontres mensuelles destinées à privilégier l'échange entre les créateurs et les repreneurs nouvellement installés.

Quels sont les caractéristiques du prêt initiative Loiret ?

Le prêt Initiative Loiret est un prêt personnel à taux zéro accordé au futur dirigeant en complément d'un financement bancaire.

Le montant varie de 1 500 € à 30 000 € et est plafonné à 30 % du total des besoins de financement. Le remboursement s'effectue sur une durée allant de 2 à 5 ans. Ce prêt peut être destiné à financer du matériel, un véhicule mais surtout à renforcer la trésorerie nécessaire au départ du projet. Nous sommes également partenaire du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise). Cette aide de l'Etat permet aux porteurs de projet répondant à certaines conditions d'obtenir une avance remboursable sans intérêt ni garantie.

Comment doit-on procéder pour bénéficier de ce prêt ?

Le créateur-repreneur doit contacter un conseiller qui étudiera la faisabilité de son projet. Il le présentera avec sa demande de prêt aux membres du Comité d'Agrément. Nos comités se réunissent chaque mois à Orléans, Montargis ou Gien. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret est l'un de nos partenaires. Elle nous apporte son soutien et accompagne ses ressortissants dans la construction de leur projet.

Propos recueillis par Marylène LÉBOUCC
chargée de développement économique

CHIFFRES CLÉS

> En 2014

+ de 1 400 entreprises
aidées
4 000 emplois créés ou
sauvegardés

9 245 € : montant moyen
des prêts
75 % de demandeurs
d'emplois
72 % de créateurs
28 % de repreneurs

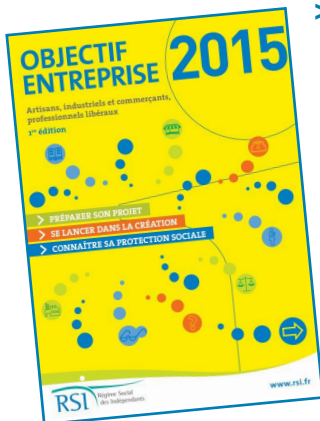
>> + d'infos : Initiative Loiret
02 38 77 89 11 | www.initiative-loiret.fr



Opération réalisée avec le soutien financier du Conseil régional du Centre-Val de Loire, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020, de l'Etat et du Conseil départemental du Loiret.



Votre CMA vous informe !



> Objectif Entreprise 2015

Découvrez la nouvelle édition du guide réalisée par le RSI « Objectif Entreprise 2015 ».

Vous y retrouverez l'essentiel des informations à connaître pour définir les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

De nombreux tableaux illustrent cette publication et permettent d'appréhender efficacement les différentes options qui s'offrent à chaque porteur de projet.

>> + d'infos : www.rsi.fr

> Nos prochaines formations collectives par l'Institut des métiers et de l'artisanat (IMA)

Formation d'1 jour

- **Réseaux sociaux**, le 23 juin 2015

Artisan, conjoint non salarié, auto-entrepreneur inscrit au RM : 30 €
Salarié, autre public : 205 €

Formations de 2 jours

- **Excel perfectionnement**, les 23 et 24 juin 2015
- **Word perfectionnement**, les 25 et 26 juin 2015
- **Mieux gérer son temps**, les 8 et 29 juin 2015
- **Définir et évaluer la réalisation d'un projet professionnel**, les 6 et 10 juillet 2015

Artisan, conjoint non salarié, auto-entrepreneur inscrit au RM : 60 €
Salarié, autre public : 410 €

Formation de 4 jours

- **Illustrator**, les 22, 29 juin, 6 et 10 juillet 2015

Artisan, conjoint non salarié, auto-entrepreneur inscrit au RM : 120 €
Salarié, autre public : 820 €

>> + d'infos :

Institut des Métiers et de l'Artisanat
Séverine DOKOSSI
au 02 38 42 12 75
ou s.dokossi@cma-loiret.fr



A vos agendas !

STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

ORLÈANS

- > 22 au 26 juin
- > 6 au 10 juillet
- > 27 au 31 juillet

MONTARGIS

- > 15 au 19 juin
- > 20 au 24 juillet
- > 3 au 7 août

STAGE « SE FORMER À LA FONCTION DE CRÉATEUR-REPRENEUR D'ENTREPRISE »

> 15 octobre au 3 décembre

+ d'infos : Pôle accueil
02 38 68 08 68 ou accueil@cma-loiret.fr

SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

> 15 octobre 2015

Salle Montission à St-Jean-le-Blanc

RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES SCOP ET LES SCIC

> 24 juin 2015

+ d'infos : SCOP
02 38 79 02 66 ou snerault@scop.coop

Vous envisagez de reprendre une entreprise !
Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous, contactez-les...

>> **Montargis-Gien**

Patrick RABIN - ☎ 02 38 98 88 99 - p.rabin@cma-loiret.fr

>> **Orléans-Pithiviers**

Activités alimentaires :

Stéphane CADEAU - ☎ 02 38 62 99 93 - s.cadeau@cma-loiret.fr

Autres activités :

Marylène LÉBOUCQ - ☎ 02 38 62 99 90 - m.leboucq@cma-loiret.fr

> ANNONCES D'ENTREPRISES À VENDRE

Vous recherchez une entreprise à reprendre, n'hésitez pas à consulter nos annonces sur les sites :

- >> www.transartisanat.com
- >> www.bnoa.net
- >> www.1001-opportunités.fr